

**Délibération n° 2023/ 47**  
**Eclairage public : installation d'ampoules Led- Nouveau devis**

Nombre de Conseillers

En exercice 11  
Présents 8  
Votants 8

L'an deux mil vingt - trois  
le 27 novembre à dix-neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge  
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 novembre 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,  
CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET, PASCAL.

ABSENTS : MM. LEURS, REBEYRAT, MME GIRAUD.

Mme CIBERT Catherine a été élue secrétaire.

**ECLAIRAGE PUBLIC : INSTALLATION d'AMPOULES LED- NOUVEAU DEVIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2023/01 en date du 30 janvier 2023 : approbation du projet de remplacement des ampoules de l'éclairage public par des leds pour un montant estimatif de 93 840.00 € TTC- décision de réalisation de cette opération sur deux années : secteur Bourg Gare et Eglise dès réception des accords de subvention (64 100.00 € HT) – demande subventions au taux le plus élevé SEHV et Conseil Départemental.

Il précise que le Conseil Départemental a accordé une subvention pour une première tranche sur la base d'une dépense de 20 000.00 € H.T au taux de 50 % soit une subvention de 10 000.00 €.

Monsieur Robert TRICHARD, Adjoint délégué ayant eu connaissance de l'existence d'ampoules led s'adaptant à tous types de lanternes ; une étude et un nouveau devis ont été demandés au Syndicat Energies Haute-Vienne.

Il ressort de cette étude que l'ensemble des lanternes en place sont compatibles avec la pose de ces lampes ; il n'est donc pas nécessaire de changer ces dernières dans l'immédiat. Le rapport du SEHV indique que cette solution est transitoire dans le temps.

Le devis pour le remplacement de 83 lampes par des ampoules led s'élève à 22 182.16 € H.T soit 26 618.59 € TTC.

Une subvention de 45 % du montant HT pourrait être accordée par le SEHV pour cette opération soit 9 981.17 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement des ampoules par des leds selon l'étude en date du 16 novembre 2023 réalisée par le SEHV.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- Décide d'opter pour la solution de remplacement des ampoules de l'éclairage public par des leds aux conditions ci-dessus
- Sollicite les subventions du SEHV et du Conseil Départemental au taux le plus élevé pour cette opération
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.  
Transmis à la Sous-Préfecture  
Publié le 29 novembre 2023



POUR EXTRAIT CONFORME  
Nouic, le 28 novembre 2023  
Le Maire  
Serge NOUGIER

